



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2018/2019

PROCES-VERBAL N° 19

Réunion du mardi 27 novembre 2018

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX

Excusé : M. MARTIN

Votre messagerie @lpiff.fr évolue.

Durant les mois de novembre et décembre 2018, la Ligue de Paris Ile de France de Football va mettre en place votre nouvelle messagerie @lpiff.fr sur la plateforme de Google « G Suite ». Votre adresse de messagerie ne changera pas et restera sous la forme [compte]@lpiff.fr, mais votre mail sera consultable depuis Gmail (en version web et sur l'application mobile). Un guide complet ainsi qu'une vidéo ont été créés pour vous accompagner pendant cette migration qui sera finalisée le mardi 18 décembre 2018. Pour toute demande d'information vous pouvez vous adresser à ablazeix@fff.fr

VILLE DE CRETEIL (94)

STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE 4 – NNI 94 028 01 04

La C.R.T.I.S. accuse réception des tests de conformité sportive (in situ) du terrain susnommé suite au changement de sa moquette. M. JEREMIASCH, qui suit ce dossier, les contrôlera et finalisera le dossier de confirmation de classement qui sera envoyé à la C.F.T.I.S..

Communication de cette information faite à M. LAMAND, Directeur du Parc des Sports Dominique Duvauchelle et au club.

VILLE DE COLOMBES (92)

STADE CHARLES PEGUY 2 – NNI 92 025 02 02

M. LAWSON de la C.R.T.I.S. visitera les installations le vendredi 07 décembre à 14 h 00. Merci de bien vouloir mettre les installations en configuration match, le libre accès aux vestiaires.

Information communiquée à M. AVEZOU, Directeur du Service des sports, au club et à la C.D.T.I.S. du District des HAUTS DE SEINE.

VILLE DE BRUYERES LE CHATEL (91)

STADE COMPLEXE SPORTIF S. SOUBEYRAND – NNI 91 115 03 01

La C.R.T.I.S. demande à la Ville de lui fournir les tests in situ ; le classement des installations est arrivé à échéance (5 ANS).

Information communiquée au Service des Sports de la Ville, au club et à la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE.

VILLE DE SAINT DENIS (93)

STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 066 02 01

Dans le cadre de confirmation de classement, M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. visitera les installations le lundi 10 décembre 2018 à 14 h 00. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Information communiquée à M. NAIL, Responsable du Site, à la Direction des Sports de la Mairie de SAINT DENIS, au club et à la C.D.T.I.S. du District de la SEINE SAINT-DENIS.

VILLE DE PANTIN (93)

STADE CHARLES AURAY – NNI 93 055 01 01

Dans le cadre de confirmation de classement, M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. visitera les installations le jeudi 13 décembre 2018 à 14 h 00. Le terrain devra être en configuration match et toutes les installations devront être accessibles.

Information communiquée à M. VALERY, Directeur des Sports, au club et

VILLE D'AULNAY SOUS BOIS (93)

GYMNASE DE LA ROSE DES VENTS – NNI 93 005 99 03

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Rendez-vous sera pris dès réception et elle procédera à l'homologation des installations. Information communiquée au Service des Sports de la Ville.

VILLE DE LA COURNEUVE (93)

GYMNASE BEATRICE HESS – NNI 93 029 99 01

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Rendez-vous sera pris dès réception et elle procédera à l'homologation des installations. Information communiquée au Service des Sports de la Ville.

VILLE DE SEVRAN (93)

GYMNASE ANDRE LEMARCHAND – NNI 93 071 99 01

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Rendez-vous sera pris dès réception et elle procédera à l'homologation de vos installations. Information communiquée au Service des Sports de la Ville.

VILLE DE BAGNOLET (93)

GYMNASE MAURICE BACQUET – NNI 93 006 99 01

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Rendez-vous sera pris dès réception et elle procédera à l'homologation des installations. Information communiquée au Service des Sports de la Ville.

VILLE DE TREMBLAY EN FRANCE (93)**GYMNASE TOUSSAINT LOUVERTURE – NNI 93 973 99 02**

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Rendez-vous sera pris dès réception et elle procédera à l'homologation des installations. Information communiquée au Service des Sports de la Ville.

VILLE DE MONTREUIL (93)**GYMNASE DORIAN – NNI 93 048 99 04**

La C.R.T.I.S. demande de lui faire parvenir l'arrêté d'ouverture au public et le procès-verbal de la Commission de Sécurité. Rendez-vous sera pris dès réception et elle procédera à l'homologation des installations. Information communiquée au Service des Sports de la Ville.

VILLE D'ATHIS-MONS (91)**STADE COM-SPORTIF AEROPORT DE PARIS – NNI 91 027 02 01**

La C.R.T.I.S. demande C E de l'Aéroport d'ORLY de lui fournir les tests in situ des installations susnommées, seul document manquant pour leur classement. Information communiquée à M. VILELA DOS SANTOS JULIO (Service des Sports du CE – ADP – BATIMENT 630 . 103 AEROGARE Sud –CS 90055 – 94396 ORLY AEROGARE CEDEX).

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL**VILLE DE CHOISY LE ROI (94)****STADE JEAN BOUIN – NNI 94 022 01 01**

Mesures relevées par M. ORTUNO le 15 novembre 2018.

Total des points : 10092 lux

Eclairage moyen : 403 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E min/E max : 0,56

Avis favorable pour une confirmation en niveau E4.

CLASSEMENT TERRAIN SYE**VILLE DE DRAVEIL (91)****STADE COMMUNAUTAIRE DES BERGERIES – NNI 91 201 02 01**

Installations visitées par MM. BERTHY et GAUVIN de la C.D.T.I.S. du District de l'ESSONNE le 30 octobre 2018. La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SYE** sous réserve de la validation de la C.F.T.I.S..

CLASSEMENT TERRAIN**VILLE DE MOISSY CRAMAYEL (77)****STADE ANDRE TREMET N° 1 – NNI 77 296 01 02**

Installations visitées par MM. LE MEE et FISCHER de la C.D.T.I.S. du District de la SEINE ET MARNE le 12 novembre 2018. La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation de niveau en 5 jusqu'au 15/04/2027.**

DOCUMENT A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES (94)
STADE ADOLPHE CHERON – NNI 94 068 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S la demande de classement de l'éclairage en E3, avec l'attestation de l'entretien.